



## **AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES**

**Mise en concurrence pour la délivrance d’emplacement sur le domaine public :**

**Ville du Port // Place des Cheminots**

**Samedi 30 novembre 2024**

**« Le Port en fête »**

La commune de Le Port organise le samedi 30 novembre 2024, l’inauguration des illuminations sur la place des Cheminots de 16h30 à 23h.

Dans le cadre de cette animation festive, elle souhaite accueillir des exposants ayant une activité commerciale sous format itinérant dans le domaine des articles festifs et alimentaire :

- **la cuisine rapide** pouvant proposer notamment les produits suivants : sandwichs – hamburgers – pâtes – hot dogs – wraps – pizzas – frites – crêpes – salades – autres y compris, le cas échéant, des desserts et des boissons non alcoolisées et/ou alcoolisées.

**Concernant les boissons alcoolisées** soient autorisées les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur ; de catégorie 3 (bière, vin, cidre...).

- **la cuisine à base de recettes sucrées** pouvant proposer notamment les produits suivants : crêpes – gaufres – churros – barbe à papa – glaces artisanales – jus de fruits mixés – autres y compris, le cas échéant, des boissons non alcoolisées.

L’ensemble des boissons devront être servis en gobelet ou en PET ; interdiction de vente de boisson en verre ou en cannette.

A cette occasion, la Commune délivrera des autorisations temporaires d’occupation du domaine public. Le nombre de places est limité à 15 exposants. Les exposants devront être indépendants au niveau électrique.

Le présent avis vise à recueillir les candidatures des exposants.

### **Conditions de la mise à disposition**

- respecter des normes en vigueur concernant le matériel et les marchandises vendues ;
- respecter l’arrêté NOR: AGRG0927709A du 21 décembre 2009 indiquant les températures de conservation des produits périssables ;
- se conformer à la réglementation du Code du travail, du Code du commerce et du Code de la consommation ;
- respecter les jours et horaires autorisés à respecter strictement ;

### **Documents à fournir**

- un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre, dans lequel figureront notamment toutes ses coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone fixe et portable, adresse mail) et portant une mention certifiant que tous les renseignements fournis sont exacts ;
- certificat et attestation de formation répondant aux normes d'hygiène et de sécurité ;
- le dernier contrôle d'hygiène en date (si disponible) ;
- un extrait k-bis du Registre du Commerce et des Sociétés ou un extrait D1 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou un répertoire sirène, en cours de validité de moins de 3 mois ;
- une carte d'activité ambulante ;
- un justificatif de domicile ;
- une attestation d'assurance en responsabilité civile

### **Date de l'animation-vente**

**Vendredi 30 novembre 2023**

Arrivée des exposants : 12h00 à 15h

Démarrage de la vente à 16h30

Fin de la vente à 23h

Evacuation du site : à partir de 23h30

**Date limite de réception des candidatures : Mercredi 13 novembre 2024 à 12h**

### **Procédure**

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés par mail à :  
courrier@ville-port.re

**Les réponses seront communiquées aux postulants à partir du 15 novembre 2024 par courriel / Téléphone**